



Sur la situation financière de la Municipalité de Yamaska

100, rue Guilbault – Yamaska (Québec) J0G 1X0
Téléphone : 450-789-2897

www.yamaska.ca

PRÉSENTATION DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui le rapport de la Mairesse sur la situation financière de la municipalité de Yamaska pour l'année 2017.

À la suite de l'adoption de la loi 122 lors de la séance du 15 juin 2017 par l'Assemblée nationale, présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'obligation qui était faite à la mairesse de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant que le budget soit adopté, a été abolie. En contrepartie, la mairesse a l'obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

Vous trouverez ainsi, dans les prochaines pages de ce rapport, de l'information sur la gestion de la Municipalité par votre Conseil municipal ainsi que par les employés municipaux. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour les efforts déployés lors de cette première année de regroupement. Je voudrais aussi remercier les anciens élus municipaux pour leur implication au sein du Conseil municipal.

À Yamaska, le 4 juin 2018.



La Mairesse de Yamaska
Mme Diane De Tonnancourt

ÉTATS FINANCIERS

Je traiterai donc des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Il sera aussi question des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel, des orientations générales et des projets d'infrastructure à venir.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe la firme FBL S.E.N.C.R.L. comptables professionnels agréés, les états financiers vérifiés de l'année se terminant le 31 décembre 2017, ont été déposés au Conseil municipal du 5 mars 2018. En voici les faits saillants :

ANNÉE 2017 (selon les états financiers)

ETAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS-EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Budget 2017	Réalisations 2017
Revenus		
Revenus de taxes	1 960 752 \$	1 997 107 \$
Paiement tenant lieu de taxes	10 000 \$	11 877 \$
Transferts	330 564 \$	693 096 \$
Services rendus	59 761 \$	66 826 \$
Imposition de droits	44 500 \$	48 175 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$	5 596 \$
Intérêts	10 113 \$	30 199 \$
Autres revenus	3 800 \$	86 778 \$
TOTAL DES REVENUS	2 422 990 \$	2 939 654 \$
Charges		
Administration générale	516 925 \$	495 442 \$
Sécurité publique	266 187 \$	263 750 \$
Transport	407 695 \$	584 896 \$
Hygiène du milieu	422 720 \$	656 495 \$
Santé & bien-être	7 000 \$	7 242 \$
Aménagement et urbanisme	29 970 \$	32 586 \$
Loisirs et culture	136 170 \$	108 377 \$
Frais de financement	104 361 \$	94 025 \$
TOTAL DES CHARGES	1 891 028 \$	2 242 813 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	531 962 \$	696 841 \$
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice		
Solde déjà établi		12 198 469 \$
Redressement aux exercices antérieurs		186 677 \$
Solde redressé		12 385 146 \$
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice		13 081 987 \$

ANNÉE 2017 (selon les états financiers)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – INFORMATIONS SECTORIELLES
CONSOLIDÉES - EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
PAR ORGANISMES - EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Budget 2017	Réalisations 2017
Excédent (déficit) de l'exercice	526 159 \$	696 841 \$
Moins : revenus d'investissement	(199 125 \$)	(617 877 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	327 034 \$	78 964 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Amortissement		585 705 \$
Propriétés destinées à la revente Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux		
Financement	(278 600 \$)	(208 626 \$)
Affectations	(48 434 \$)	(69 610 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		386 433 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La firme comptable FBL S.E.N.C.R.L a effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Yamaska et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

L'auditeur mentionne que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Yamaska et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, la municipalité a modifié sa méthode de constatation des revenus en provenance du MAMOT passant de la méthode recommandée par le MAMOT à celle recommandée par le Vérificateur général du Québec (VGQ).

Selon la recommandation de notre firme comptable FBL S.E.N.C.R.L., la Municipalité a procédé au redressement du rapport financier afin de présenter nos subventions à recevoir du gouvernement du Québec à titre d'actif. Ce redressement nous permettra d'avoir une représentation plus près de la réalité au niveau de notre situation financière.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION : 2017

Tel que stipulé dans le programme triennal d'immobilisations de l'année 2017, plusieurs projets avaient été identifiés.

Voici un aperçu des réalisations accomplies et/ou en voie de réalisation dans les divers secteurs de la municipalité.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Rues Saint-Michel et Salvas; (*programme TECQ*)
- Rénovation du Centre communautaire (Programme Nouveaux horizons)
- Restauration du Calvaire; (*pacte rural et Conseil du patrimoine religieux du Québec*)
- Acquisition d'un radar pédagogique

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Réalisation de la conformité des installations septiques. (*programme TECQ*)
- Continuité du Programme d'aide financière pour les installations septiques

AQUEDUC ET ÉGOUTS

- Entretien des bornes d'incendie
- Acquisition de compteurs intelligents

VOIRIE

- Remplacement de quatre ponceaux; (*PAARRM*)
- Travaux de revêtement bitumineux de la chaussée
- Acquisition d'un tracteur

LOISIRS

- Mise à niveau du terrain de baseball

CONTRATS

À la suite de l'adoption de la Loi 122, depuis le 1^{er} janvier 2018 l'Article 955 du Code municipal a été abrogé.

Je trouve important d'informer les citoyens des contrats octroyés par la Municipalité. Donc, j'ai décidé de déposer au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de l'année 2017 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2018

- Poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses afin d'obtenir des services de qualité qui répondent aux besoins de nos citoyens;
- Continuer les différentes interventions d'entretien pour maintenir les bâtiments municipaux en bon état;
- Poursuivre l'amélioration de nos infrastructures municipales;
- L'embellissement et l'entretien de nos parcs;
-

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019-2020

Le conseil municipal continuera à travailler sur les projets déjà débutés soit, l'agrandissement du pavillon Notre-Dame de l'école intégrée d'Yamaska, la mise aux normes des installations septiques, la stabilisation de la berge du rang de la Pointe-du-Nord-Est, les projets de construction d'un garage municipal et d'un chalet des loisirs, à l'asphaltage du stationnement de la Bibliothèque et du garage, à l'entretien et au remplacement de modules de jeux dans les parcs ainsi qu'à l'entretien de toutes nos infrastructures municipales.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

À la suite de l'adoption de la Loi 122, depuis le 1^{er} janvier 2018 la Loi sur le traitement des élus municipaux a été modifiée.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Le Règlement sur la rémunération en vigueur le 1^{er} janvier 2018 : continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'il soit modifié ou remplacé.

En l'absence d'un tel règlement : la rémunération des élus est celle applicable pour l'exercice financier 2017 (non indexé) et ce, jusqu'à l'adoption d'un règlement fixant leur rémunération.

Pour l'année 2017 :

La rémunération du maire et à la mairesse est de 9 694,88 \$ et son allocation de dépenses est de 4 847,44 \$; la rémunération de conseiller est de 3 231,96 \$ et l'allocation de dépenses est de 1 615,98 \$.

La rémunération versée au maire et à la mairesse par la MRC de Pierre-De Saurel est de 5 848 \$ plus une allocation de dépenses de 2 924 \$.

CONCLUSION

Je tiens à remercier les membres du Conseil et les employés municipaux pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent au dynamisme de notre belle municipalité.

Diane De Tonnancourt, Mairesse

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et dans le Bulletin municipal de la Municipalité de Yamaska.